



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Septembre 2010

L'an deux mille dix, le 15 septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 09 septembre 2010.

Étaient présents : Loïc LE BARS, Jean-François LAPORTE, Jasmine LE BARS, Maxime THOUVENOT, Jessica BOCQUET, Bénédicte SOREL, Denis FOURNIER, Joël Tuquet, Patrick DELESTREES, Alain MANSARD
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Angélique LOPES à Jean-Michel DARSONVILLE
Jean-Claude REMY à Bénédicte SOREL

Absents : M Joël JOUAN, Mme Annie DREUX

Monsieur Patrick DELESTREES a été élu secrétaire
Madame Christelle TERRE Secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.
Le compte- rendu de la réunion du 30 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

I - Ecole

- **Convention piscine**

Considérant la demande de renouvellement présentée par Madame la Directrice de l'école pour l'année scolaire 2010 / 2011 ;

Considérant le projet de convention présenté par le syndicat intercommunal de la piscine de Montataire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✚ D'entériner le projet présenté pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2010 / 2011 ;
- ✚ D'arrêter le montant de ces prestations aux sommes suivantes :
 - Location du bassin : 61,00 € TTC/ heure
 - Enseignement (M.N.S) : 17,00 € TTC / heure
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les sommes nécessaires seront créditées aux budgets primitifs 2010 et 2011.

- **Convention hand ball**

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2009;

Considérant que Monsieur le Président du Club de Hand Ball de Saint Maximin propose de renouveler la mise à disposition de la commune, d'un animateur sportif en vue de promouvoir le sport auprès des enfants de l'école, et des habitants du village.

Après avoir pris connaissance de la convention;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- ✚ D'entériner la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Cramoisy et l'association Hand Ball Club de Saint Maximin;
- ✚ Décide d'allouer une subvention de 10 € de l'heure, sans pouvoir excéder 1080 €, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

II - Assainissement

Vu, la loi n° 95-101 du 02 février 1995;

Vu, le décret n° 95-635 du 06 mai 1995;

Considérant le rapport annuel présenté par la Société Lyonnaise des Eaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✚ d'approuver le rapport annuel sur le service public d'assainissement présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, sous toutes réserves concernant les observations et propositions pour l'année 2009.

III- Salle des fêtes

- **Annulation salle des fêtes de Mademoiselle Amandine SOAS**

Considérant la demande présentée par Mademoiselle Amandine SOAS afin d'obtenir le remboursement de la somme versée (690 €) pour la location de la salle des fêtes le week-end du 26 juin 2010 en vu de son mariage.

Considérant que le futur époux de Mademoiselle SOAS est parti, la laissant seule et enceinte de leur premier enfant.

Considérant que la salle des fêtes n'a pu être relouée ledit week-end.

Considérant la situation exceptionnelle de Mademoiselle SOAS

Après avoir pris connaissance du courrier reçu le 30 juillet 2010, demandant le remboursement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Par 11 voix pour, 2 abstentions (M. Le Bars, Tuquet)

De rembourser à Mademoiselle SOAS l'acompte versé pour la location de la salle des fêtes, le week-end du 26 juin 2010 d'un montant de 690 €.

- **Annulation salle des fêtes du Comité Loisirs et Traditions**

Considérant la demande présentée par Madame Sylvie DONET présidente du Comité Loisirs et traditions afin d'obtenir le remboursement de l'acompte versé pour la location de la salle des fêtes, le dimanche 11 juillet 2010 en vu d'une paëlla géante;

Considérant le peu de participant, Madame Sylvie DONET a été obligée d'annuler cette manifestation;

Considérant que le courrier a été transmis tardivement, la salle des fêtes n'a pu être relouée le dimanche 11 juillet

Après avoir pris connaissance du courrier reçu le 5 juillet 2010, demandant le remboursement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Par 9 voix pour, 1 voix contre (M. Rémy), 3 abstentions (Mmes Le Bars, Sorel, M. Laporte)

Que la commune rembourse la somme versée (300 €).

IV- Vente de la maison communale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2241-1,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Cramoisy approuvé par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2009,
Vu le courrier de monsieur le directeur des services de France Domaines en date du 29 septembre 2008
Donnant l'évaluation de la maison communale sis 2 rue de l'Eglise, cadastré AD 225, d'une superficie de 2474 m², dont la commune est propriétaire,
Considérant l'évaluation de la maison sis 2 rue de l'Eglise par le service des domaines à une valeur de 210 000€,
Considérant la proposition d'achat de la maison sis 2 rue de l'Eglise de Monsieur Franck ALFRED pour un montant de 190 000€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

Par 11 voix pour, 1 voix contre (M Le Bars), 1 abstention (Mme Le Bars),

De vendre à l'amiable à Monsieur Franck ALFRED la maison sis 2 rue de l'Eglise, cadastrée AD225, d'une superficie de 2474 mètres carrés, au prix de 190 000 € toutes indemnités confondues.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente.

V - Réalisation de travaux de voirie (CD12)

Considérant la nécessité de refaire les trottoirs rue Roger Salengro et rue Henri Heurteur « CD12 » considérant que dans le même temps le Conseil Général de l'Oise prendrait a en charge la réfection de la voirie des dites rues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la réalisation des travaux suivants :

Travaux de voirie rues Henri Heurteur et Roger Salengro (CD12) pour un montant estimé de 112 804.75 € TTC.

De solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Oise et d'approuver le tableau de financement suivant :

	MONTANT TTC	%
Conseil Général de l'Oise	48 506,05 €	43 %
Autres		
Commune	64 298,70 €	57 %
Total	112 804,75 €	100 %

De charger Monsieur le maire de présenter les dossiers correspondants aux services du Conseil Général de l'Oise

Monsieur Joël Tuquet propose que la commune demande des devis concernant l'enfouissement des réseaux électriques de la rue Henri Heurteur et la rue Roger Salengro (CD12) afin de le faire en même temps que les travaux de voirie.

VI - Questions diverses

Exonération de la taxe foncière

Monsieur Le Bars lit le courrier que la commune a reçu de la direction départementale des finances publiques le 5 août dernier aux membres du conseil municipal.

L'état 1259 fait apparaître une base d'imposition prévisionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élevant à 531 200 €.

Monsieur Le Bars explique que depuis la délibération du 19 mai 1992, les propriétaires bénéficiant d'un prêt aidé par l'état sont exonérés de la taxe foncière pendant deux années.

Monsieur Le Bars précise que cette situation engendre une diminution du produit attendu par la commune d'environ 30 000 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir à la suppression de la taxe foncière ou au maintien de la délibération actuelle.

Monsieur le Maire précise que cette réflexion donnera lieu à une délibération lors du prochain conseil municipal.

Aménagement de la salle des mariages

Monsieur Le Bars propose de faire des aménagements dans la salle des mariages.

Madame Le Bars confirme que cette salle est triste et qu'il faut la décorer.

Monsieur Le Bars propose de mettre des rideaux aux fenêtres, de changer les chaises, et de prévoir

une vitrine et des tableaux.

Monsieur le Maire précise que dans la vitrine la commune pourrait mettre les médailles de l'harmonie municipale, une tenue et un casque de pompier, une lance incendie et les souvenirs de nos anciens.

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour décorer la salle des mariages.

Certains achats sont à prévoir au BP 2011, d'autres sont réalisables sur le BP 2010.

Semi marathon du 24 octobre 2010

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le club d'athlétisme de Creil organise un semi marathon le dimanche 24 octobre.

Monsieur le Maire demande des personnes disponibles de 10h à 12h afin d'assurer la sécurité de la manifestation. Il s'agit de sécuriser le parcours, il y a besoin de 16 personnes pour la traversée du village.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera fait aux associations afin de leur demander leur aide. Les Cramoisiers sont également les bienvenus afin de nous aider.

Monsieur le maire fait passer l'itinéraire aux membres du conseil municipal.

Invitation base Aérienne de Creil



Monsieur le Maire lit le courrier d'invitation aux portes ouvertes de la base Aérienne de Creil et n'étant pas disponible ce jour là, demande qui serait intéressé ?

Monsieur Delestrées est intéressé, mais n'ayant pas son agenda, préfère laisser la place à monsieur Foire en tant que porte drapeaux des anciens combattant de Cramoisy.

Achat du sel avec les autres communes

Monsieur le Maire explique que l'année dernière la commune a acheté 25 tonnes de sel. Les communes voisines ont participé à cet achat.

Cette année nous reconduisons l'achat de sel en commun, Monsieur le Maire demande à la secrétaire de faire les demandes de prix.

Mademoiselle Bocquet précise que notre commune est très bien salée et qu'il faut que ça perdure.

Sortie à l'assemblée nationale du samedi 2 octobre 2010

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à sa demande, Monsieur Françaix (député-Maire de Chambly) nous propose une visite de l'assemblée nationale le samedi 2 octobre à 14 heures pour 50 personnes maximum.

La visite de l'assemblée nationale est gratuite, le transport reste à notre charge.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité le secrétariat pour des demandes de devis à des sociétés de cars. Il y a eu 3 devis :

- CARLOS MARTINS : 450 € TTC
- KEOLIS : 415 € TTC
- EVRARD : 432,48 € TTC

A ce tarif il faut rajouter les frais de parking, environ 30 euros.

Le tarif pour cette visite serait de 9 € par personne.

Monsieur le Maire lit le carton d'invitation et le coupon réponse aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande s'il faut faire une distribution en premier lieu à nos anciens ou s'il faut faire une distribution toutes boîtes.

Compte tenu du délai monsieur Fournier propose une distribution toutes boîtes en donnant un délai de réponse et en laissant la priorité à nos anciens.

Monsieur le Maire précise que sur le carton d'invitation il faut noter « 50 personnes maximum ».

🚗 Véhicule de Pierre Sud Oise

Monsieur le maire explique qu'il y a désormais au sein de la communauté de communes un minibus gratuit qui a été payé par la publicité. Il s'agit d'un véhicule 7 ou 9 places (selon si transport de personnes handicapées ou non).

Ce minibus est à la disposition des 7 communes, il peut également servir aux associations.

Monsieur Fournier a contacté Monsieur Roby.

Monsieur le Maire propose de détacher Michel ou Gilles les mardis ou jeudis afin d'emmener les personnes le désirant aux marchés ou faire leurs courses dans les supermarchés.

Monsieur le maire explique que la communauté de communes prendrait en charge les frais d'assurance, la commune n'aurait qu'à faire le complément de carburant après utilisation.

Madame Le Bars précise que ce service est très attendu depuis de nombreuses années.

Ce service serait opérationnel début novembre.

🏠 La poste

Monsieur le Maire explique que la poste a été rendue à la commune définitivement le 31 août dernier. Tout a été retiré. Ce bâtiment est obsolète, il y a des rats à l'intérieur, monsieur le Maire précise que la commune doit le dératiser.

Monsieur le Maire dit qu'il a fait une demande d'estimation de ce bien au service des domaines mais qu'il n'a pas de réponse.

Monsieur le Maire propose de vendre cette maison.

Monsieur Tuquet demande la surface habitable de la maison, Monsieur Le Bars répond que cette maison fait 230 m² habitable.

Monsieur le Maire explique qu'il y a beaucoup trop de travaux et que louer ce bien exposerait la commune à de nombreux problèmes.

🍽️ Construction d'un restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité de construire un restaurant scolaire sur notre commune. Trois solutions sont possibles :

1. Diviser le terrain en deux parties de la maison communale ruelle Gomot

Madame Le Bars explique que les enfants seraient en sécurité car il n'y a pas de route à traverser.

2. Créer une aile supplémentaire à la salle des fêtes qui serait réservée exclusivement au

Restaurant scolaire. Il faudrait prévoir le transport en car de l'école à la salle des fêtes. Monsieur le Maire propose de voir avec la communauté de communes si elle assurerait toujours le transport des enfants à la cantine.

Monsieur Tuquet propose de mettre le restaurant scolaire dans les logements de l'école. Monsieur le Maire lui répond qu'il y aurait beaucoup trop de travaux et qu'il y a un problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

3. installer des modules préfabriqués. Monsieur le Maire explique qu'il est allé visiter le bâtiment pour la restauration scolaire des enfants de Chamant et que c'était très bien. Monsieur Fournier préconise des locaux en bois dans le jardin de la maison communale.

Question de Monsieur Le Bars

Monsieur Le Bars demande où en est le terrain de madame Herouard. Monsieur le Maire explique que l'EPFLO négocie avec mesdames Herouard et Laurens-Carballet pour le rachat de leurs terrains.

Monsieur Le Bars propose que la commune envoie un courrier aux deux personnes.

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du Centre Bourg est prévue pour 2012. Monsieur le Maire dit que Madame Laurens-Carballet doit lui donner une réponse pour le terrain près du jeu d'Arc.

Demande de Madame Le Bars

Madame Le Bars propose de mettre une aire de jeux pour enfants sur la place de la République. Elle précise que c'est un endroit convivial où les mamans peuvent se retrouver et échanger ensemble.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de faire des demandes de devis.

Parcelle Govaert

Monsieur le Maire informe le conseil que le personnel communal nettoie la parcelle pour qu'elle soit prête à accueillir des voitures pour la Toussaint.

Questions diverses des élus

Monsieur Laporte demande si la commune pourrait boucher les trous dans la rue des Rignières. Monsieur le Maire répond que se sera fait par Michel et Gilles.

Madame Le Bars dit que le repas des aînés sera le dimanche 7 novembre. Elle dit que les invitations seront transmises mi octobre et elle demande aux élus de répondre à cette invitation.

Monsieur Tuquet demande où en est l'affaire de Monsieur Ivanovsky. Monsieur le Maire répond que Monsieur Ivanovsky prospect actuellement et contact des constructeurs notamment les maisons Phénix et qu'il souhaite diviser sa propriété en 6 parcelles.

Madame Le Bars demande où en est la rampe ruelle Gomot. Monsieur le Maire répond que l'ordre de service a été fait et que les travaux doivent être effectués courant octobre.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 10.

Vu pour être affiché

Cramoisy, le 5 octobre 2010

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE